

courrier serait distribué plus rapidement par diligences qu'à l'aide des méthodes actuelles. Il a fallu deux semaines pour envoyer un livre de mon domicile de Calgary à la bibliothèque d'Ottawa. J'ai posté une carte un jeudi et on l'a reçu ici une semaine après. Voilà le genre de service que nous obtenons.

• (3.40 p.m.)

On propose maintenant de créer un autre monstre sur lequel le Parlement n'aura aucun pouvoir. Je songe à un certain nombre de sociétés de la Couronne qui coûtent aux contribuables de nombreux millions de dollars chaque année, et sur lesquelles le Parlement n'a aucune emprise efficace. Je ne veux pas voir le ministre perdre son autorité sur les Postes. J'estime que le Canada peut être fier du progrès de ses services postaux au cours des années. Le ministère a bénéficié d'un personnel excellent. Certes, le ministre pourrait réunir trois ou quatre responsables des services postaux et leur demander de s'enquérir, d'un bout à l'autre du pays, des raisons pour lesquelles le public n'obtient pas un meilleur service. Il nous a dit que le courrier doit être distribué. Soit, mais il ne l'est pas. C'est peut-être dû en partie à la suppression des livraisons du samedi, mais je ne vois pas pourquoi il faut attendre au mercredi suivant pour recevoir à Ottawa une lettre postée à Toronto le mardi. Le ministre devrait charger une équipe de responsables des Postes d'une enquête approfondie. Je ne veux pas paraître, par mon silence, approuver ce qui se passe. Mon honorable collègue d'Hillsborough a félicité le ministre des Postes de certaines de ses idées nouvelles. Mais le ministre a aggravé la situation en menaçant de poursuivre les travailleurs des Postes s'ils ne se conduisent pas bien. Personnellement, je ne crois certes pas que les fonctionnaires canadiens doivent employer le vieil instrument que constitue la grève. Je ne crois pas qu'il fonctionne très bien. C'est aussi mon avis. Je n'ai pas discuté la question avec mon parti. Certes, à notre époque moderne, étant donné les capacités et les connaissances de l'entreprise et du syndicat, le problème pourrait être résolu sans disloquer les services essentiels comme les chemins de fer et les Postes. N'oubliez pas, cependant, que c'est un gouvernement libéral qui a donné aux responsables de la fonction publique le droit de grève. Ce sont eux qui y ont présenté la mesure au Parlement. C'est pourquoi ils portent la responsabilité de cette action.

Au lieu d'agir logiquement en nommant quelqu'un pour arbitrer le conflit actuel, le ministre des Postes déclaré vouloir poursuivre les personnes en cause. Monsieur le président, il ne fera croire à aucun Canadien qu'il

a l'intention de poursuivre tous les postiers, car il n'y a pas assez de prisons pour les contenir tous.

Les députés de ce côté-ci de la Chambre se sont opposés à certaines initiatives destinées à augmenter les tarifs postaux. Nous avons dit qu'ils amèneraient la disparition des hebdomadaires, des journaux agricoles et des périodiques. Comme nous l'avons prédit, ils se dirigent peu à peu vers la faillite. Même *MacLean* a réduit son format. C'est maintenant un petit magazine. Les revues agricoles ont fait faillite, de même que les hebdomadaires. En même temps, le gouvernement, pour une raison ou pour une autre, subventionne toujours le magazine *Time* et le *Reader's Digest* en leur fournissant environ 1.5 million chaque année. Les journaux canadiens ne jouissent pas de cet avantage. Je ne sais si le gouvernement possède un tel monopole sur les nouvelles publiées dans *Time* qu'ils ont peur de l'éliminer. Ils devraient peut-être publier les nouvelles d'un bout à l'autre du pays en employant le magazine *Time*, mais il me semble qu'ils exercent une discrimination contre les périodiques canadiens.

J'ai maintenant une grave accusation à porter contre le ministère des Postes et je ne blâme aucunement le ministre à cet égard. Je crois qu'il devrait profiter de son examen du fonctionnement du ministère pour tirer la chose au clair. Il existe des ententes aux termes desquelles, moyennant tant la livre, on distribue le courrier à l'occupant dans une ville quelconque. Au cours de campagnes électorales, les candidats de tous partis ont recours à cette méthode pour faire parvenir leur documentation aux électeurs. La méthode est d'usage courant également dans les établissements commerciaux. Dans Calgary-Nord, on compte 26,436 maisons particulières, 2,874 appartements et 1,191 établissements commerciaux. Il en coûte de \$400 à \$600 je pense, pour faire distribuer cette documentation « à l'occupant » à Calgary. Que s'est-il passé? Des paquets d'annonces provenant de divers grands magasins de Calgary et de documentation électorale de mon bureau ont été trouvés dans un fossé à deux ou trois milles au nord de Calgary, à un endroit appelé Airdrie. On a immédiatement alerté le bureau de poste. Des enquêteurs sont allés prendre des photographies sur les lieux. Ils y ont trouvé les paquets de courrier non distribué. Depuis lors, j'ai souvent écrit au ministère pour obtenir une explication. Toutes autres raisons mises à part, il me semble que le moins que le ministère puisse faire lorsqu'il y a non-distribution de courrier, serait de rembourser les frais payés. Mais on n'en a rien fait. Je vais vous lire un passage d'une lettre en date du 14 novembre 1968. . .

[M. Woolliams.]